

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DU 28 MAI 2018

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Paspébiac, tenue au Café culture du Centre Culturel, ce 28^e jour du mois de mai 2018, à 19h sous la présidence du maire, Monsieur Régent Bastien.

Sont présents : Madame Nathalie Castilloux
Madame Solange Castilloux
Monsieur Florian Duchesneau
Monsieur Hébert Huard

Sont également présentes : Me Karen Loko, directrice du greffe et des affaires juridiques et Madame Annie Chapados, directrice générale par intérim et trésorière.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Régent Bastien, ouvre la séance à 19h02 et souhaite la bienvenue aux conseillers.

2- CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur le maire, Régent Bastien, constate que le quorum est atteint.

2018-05-149 3- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le maire, Régent Bastien, fait lecture de l'ordre du jour :

1. Ouverture de la séance
2. Constatation du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Dépôt de documents et de correspondance
 - Dépôt des démissions des conseillers Gina Samson et Alain Delarosbil signées le 18 mai 2018 (article 316 alinéa 3 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités)
 - Relais pour la vie – événement du 9 juin 2018 à New Richmond
5. Approbation des procès-verbaux
 - Procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mai 2018
 - Procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 mai 2018
6. Avis d'élection - Vacance au poste de conseiller du siège numéro 3 - Démission de Monsieur Alain Delarosbil
7. Avis d'élection - Vacance au poste de conseiller du siège numéro 6 - Démission de Madame Gina Samson
8. Nomination de la secrétaire d'élection
9. Adoption du budget de l'élection partielle
10. Ajout de deux candidats à la cohorte 2016-2017 pour la formation de pompiers volontaires 1
11. Adoption du règlement 2018-463 modifiant le règlement de zonage 2009-325 par l'ajout de l'usage 57 dans la zone 277-M
12. Annulation de la résolution 2018-05-117 - octroi d'un nouveau mandat à ARPO pour la réalisation du plan directeur de développement du site du Banc-de-pêche
13. Autorisation du maire à entamer des discussions avec la municipalité de New Carlisle concernant l'eau potable
14. Affaires nouvelles
15. Période de questions
16. Levée de la séance

Il est proposé par **Monsieur Florian Duchesneau** que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

2018-05-150 4- DÉPÔT DE DOCUMENTS OU DE CORRESPONDANCE

- Conformément à l'article 316 alinéa 3 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM), la greffière dépose la lettre de démission commune des conseillers Gina Samson et Alain Delarosbil signée le 18 mai 2018.
- La Marche pour le Relais pour la vie aura lieu le 9 juin 2018 à New Richmond. Monsieur Florian Duchesneau y participera à titre de représentant de la Ville.

2018-05-151 5- APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par **Madame Nathalie Castilloux**, appuyé par **Monsieur Hébert Huard** et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les procès-verbaux suivants soient approuvés tel que modifiés :

- Le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mai 2018
- Le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 mai 2018.

2018-05-152 6- AVIS D'ÉLECTION - VACANCE AU POSTE DE CONSEILLER DU SIÈGE NUMÉRO 3 - DÉMISSION DE MONSIEUR ALAIN DELAROSBIL

ATTENDU QUE le mandat du conseiller du siège numéro 3, Monsieur Alain Delarosbil, a pris fin le 18 mai 2018, date de sa démission;

ATTENDU QUE ce 28 mai 2018, un avis de vacance du poste de conseiller du siège numéro 3 est déposé par la greffière de la Ville à la présente séance du conseil;

ATTENDU QUE la vacance au poste de conseiller du siège numéro 3 a été constatée plus de 12 mois avant le jour fixé pour le scrutin de la prochaine élection générale;

ATTENDU QUE le poste de conseiller du siège numéro 3 doit être comblé par une élection partielle;

La greffière avise le conseil, conformément à l'article 333 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, de la vacance au poste de conseiller du poste numéro 3 de la Ville de Paspébiac, et avise également le conseil qu'elle a fixé, conformément à l'article 339 de cette même loi, la date du scrutin au dimanche 16 septembre 2018.

2018-05-153 7- AVIS D'ÉLECTION - VACANCE AU POSTE DE CONSEILLER DU SIÈGE NUMÉRO 6 - DÉMISSION DE MADAME GINA SAMSON

ATTENDU QUE le mandat de la conseillère du siège numéro 6, Madame Gina Samson, a pris fin le 18 mai 2018, date de sa démission;

ATTENDU QUE ce 28 mai 2018, un avis de vacance du poste de conseiller du siège numéro 6 est déposé par la greffière de la Ville à la présente séance du conseil;

ATTENDU QUE la vacance au poste de conseiller du siège numéro 6 a été constatée plus de 12 mois avant le jour fixé pour le scrutin de la prochaine élection générale;

ATTENDU QUE le poste de conseiller du siège numéro 6 doit être comblé par une élection partielle;

La greffière avise le conseil, conformément à l'article 333 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, de la vacance au poste de conseiller du siège numéro 6 de la Ville de Paspébiac, et avise également le conseil qu'elle a fixé, conformément à l'article 339 de cette même loi, la date du scrutin au dimanche 16 septembre 2018.

2018-05-154 8- NOMINATION DE LA SECRÉTAIRE D'ÉLECTION

ATTENDU QUE les vacances aux postes de conseillers des sièges numéros 3 et 6 ayant été constatées plus de 12 mois avant le jour fixé pour le scrutin de la prochaine élection générale, les postes doivent être comblés par une élection partielle;

ATTENDU QUE selon le premier alinéa de l'article 72 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, le président d'élection nomme un secrétaire d'élection avant de donner l'avis d'élection;

La présidente d'élection (et greffière) avise le conseil municipal, conformément à l'article 72 alinéa 1 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, de la nomination de Madame Éliane Joseph, à titre de secrétaire d'élection.

2018-05-155 9- ADOPTION DU BUDGET DE L'ÉLECTION PARTIELLE

ATTENDU QUE les vacances aux postes de conseillers des sièges numéros 3 et 6 doivent être comblées par une élection partielle;

ATTENDU QUE le conseil doit adopter le budget de l'élection partielle, dans l'hypothèse où le scrutin aura lieu;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par **Madame Nathalie Castilloux**, appuyé par **Monsieur Florian Duchesneau** et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'allouer un budget maximal de vingt-cinq mille dollars (25 000\$) à l'organisation du scrutin du 16 septembre prochain et que cette somme soit appropriée du surplus accumulé.

2018-05-156 10- AJOUT DE DEUX CANDIDATS À LA COHORTE 2016-2017 POUR LA FORMATION DE POMPIERS VOLONTAIRES 1

ATTENDU QUE la Ville de Paspébiac n'avait pas prévu de candidats pour le programme de formation de pompiers volontaires 1 pour la cohorte 2016-2017;

ATTENDU QUE suite à l'annonce du début de la cohorte 2016-2017, deux candidats se sont montrés intéressés à suivre ledit cours;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par **Madame Nathalie Castilloux**, appuyé par **Madame Solange Castilloux** et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'augmentation à deux du nombre de candidats au cours de pompiers 1 pour la cohorte 2016-2017 et d'en informer le ministère de la sécurité publique.

2018-05-157 11- ADOPTION DU RÈGLEMENT 2018-463 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2009-325 PAR L'AJOUT DE L'USAGE 57 DANS LA ZONE 277-M

ATTENDU QUE l'objectif de la présente modification vise l'ajout de la classe d'usage spécifique numéro 57 « bars et boîtes de nuit » dans la zone 277-M;

ATTENDU QU'en vertu des dispositions de l'article 123 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la Ville de Paspébiac peut modifier le contenu de son règlement de zonage afin de l'adapter aux besoins exprimés par la communauté locale et/ou jugés pertinent par les membres du Conseil municipal;

ATTENDU QU'un avis de motion du Règlement numéro 2018-463 a été donné lors de la séance extraordinaire du 30 avril 2018;

ATTENDU QUE l'assemblée publique s'est tenue le 14 mai 2018;

ATTENDU QUE le second projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du 14 mai 2018;

ATTENDU QUE l’avis public aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande d’approbation référendaire sur le second projet de règlement a été publié et qu’aucune demande n’a été reçue à la date limite de réception, le jeudi 24 mai 2018;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal ont eu en main le projet de Règlement numéro 2018-463;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal renoncent à la lecture du projet de Règlement numéro 2018-463;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par **Monsieur Hébert Huard**, appuyé par **Madame Nathalie Castelloux** et résolu à l’unanimité des membres du conseil municipal présents que le Règlement numéro 2018-463 modifiant le Règlement numéro 2009-325 (règlement de zonage) de la Ville de Paspébiac soit adopté et décrète ce qui suit :

Article 1

Le feuillet 10 de 11 de la Grille des spécifications, faisant partie intégrante du Règlement numéro 2009-325 (Règlement de zonage) de la Ville de Paspébiac, est modifié au niveau de la zone 277-M en ajoutant la classe d’usage numéro 57 (Bars et boîtes de nuit) aux usages qui sont autorisés dans la zone 277-M.

Toutes les autres dispositions afférentes à la zone 277-M figurant déjà à la Grille des spécifications demeurent par ailleurs inchangées.

Article 2

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Avis de motion (2018-04-98)	30 avril 2018
Adoption du premier projet de règlement (2018-04-101)	30 avril 2018
Avis assemblée publique de consultation	2 mai 2018
Assemblée publique de consultation	14 mai 2018
Adoption du deuxième projet de règlement (2018-05-133)	14 mai 2018
Avis demande approbation référendaire	15 mai 2018
Adoption du règlement (2018-05-157)	28 mai 2018
Délivrance du certificat de conformité/entrée en vigueur	14 juin 2018

2018-05-158 12- ANNULATION DE LA RÉSOLUTION 2018-05-117 – OCTROI D’UN NOUVEAU MANDAT À ARPO POUR LA RÉALISATION DU PLAN DIRECTEUR DE DÉVELOPPEMENT DU SITE DE BANC-DE-PÊCHE

ATTENDU QUE par résolution portant le numéro 2018-05-117 adoptée le 2 mai dernier, la Ville a confié à ARPO un mandat d’ingénierie préliminaire;

ATTENDU QUE la Ville désire annuler ce mandat et le remplacer par un mandat plus large consistant en l’élaboration d’un plan directeur de développement et d’analyse des ouvrages existants sur le site historique du Banc-de-pêche de Paspébiac;

ATTENDU QUE préalablement à la construction d’un réseau sanitaire sur le site, la Ville souhaite vérifier si ses installations existantes d’approvisionnement en eau potable, de collecte, d’interception et de traitement d’eaux usées sont de capacité suffisante pour desservir les différentes infrastructures;

ATTENDU QUE la Ville accepte la nouvelle offre de services de la société ARPO datée du 28 mai 2018;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par **Madame Solange Castelloux**, appuyé par **Madame Nathalie Castelloux** et résolu à l’unanimité des conseillers présents de confier ce nouveau mandat à la firme d’ingénieurs ARPO pour un montant maximal de vingt mille trois cent trente dollars (20 330 \$) avant les taxes applicables.

2018-05-159 13- AUTORISATION DU MAIRE À ENTAMER DES DISCUSSIONS AVEC LA MUNICIPALITÉ DE NEW CARLISLE CONCERNANT L'EAU POTABLE

ATTENDU QUE par résolution portant le numéro 2018-02-32 adoptée le 22 février 2018, le conseil municipal de la Municipalité de New Carlisle a informé la Ville de Paspébiac qu'elle aimerait commencer une discussion concernant l'alimentation de la Municipalité en eau potable;

ATTENDU QUE la Ville de Paspébiac dispose d'une réserve suffisante en eau potable pour approvisionner les citoyens de Paspébiac et la Municipalité de New Carlisle;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par **Monsieur Florian Duchesneau**, appuyé par **Madame Nathalie Castilloux** et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le maire, Monsieur Régent Bastien, à entamer des négociations avec la Municipalité de New Carlisle concernant son approvisionnement en eau potable.

14- AFFAIRES NOUVELLES

- Aucune

15- PÉRIODE DE QUESTIONS

2018-05-160 16- LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par **Madame Solange Castilloux** que la séance soit levée. Il est 20h10.

Monsieur Régent Bastien, maire

Me Karen Loko, greffière